



## Poursuite pour vol à l'étalage dans grands magasins

Par **annaflore**, le **12/10/2009** à **10:13**

Bonjour,

Ma fille de 27ans s'est faite arrêtée par la sécurité d'un grand magasin parisien pour vol. Dans son sac, il y en avait pour une valeur d'environ 700 euros ! Les articles (vêtements) étaient endommagés mais ceux-ci ont été payés directement par ma fille qui n'est pas prête d'oublier cette expérience. Elle a coopéré et ceci constituait son 1er délit (pas de casier judiciaire).

Dans cette situation, l'agent lui a rappelé les lois applicables pour un tel délit : passible de 2 mois d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Quelles peuvent-être les réelles suites pour une telle infraction ? Risque-t-elle d'avoir un casier judiciaire ?

Je vous remercie par avance de votre retour.

Par **Loto**, le **13/10/2009** à **19:34**

Bonjour

Il s'agit d'un rappel à la loi. C'est une forme de classement sans suite.

Donc pas de casier judiciaire.

Par contre si votre fille récidivait, elle serait poursuivie car elle est désormais fichée par les services de police.

Par **frog**, le **13/10/2009** à **23:37**

[citation]Dans cette situation, l'agent lui a rappelé les lois applicables pour un tel délit : passible de 2 mois d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.[/citation]  
Soit elle a mal écouté, soit c'est l'agent qui dormait pendant ses cours en école de police. C'est trois ans de taule pour le vol, pas deux mois.

[citation]Il s'agit d'un rappel à la loi. C'est une forme de classement sans suite. Donc pas de casier judiciaire.[/citation]  
Au regard du montant du vol, je ne serais pas certain que le parquet s'en tiendra à un rappel à la loi.

Par **mathie**, le **28/10/2009** à **23:01**

bonjour a tous je me suis faite arétée par les gendarmes pour vole dans un supermarché j'ai volée pour 170 euros de marchandises, j'ai eu le temps de déballer un produit, le magasin a porter plainte je suis convoquer au tribunal de grande instance pour une comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité. Je tiens a vous dire que j'ai un casier bien remplis je suis actuellement en mesure de mise a l'épreuve jusqu'au mois de mais 2010 j'ai donc écopée de 6mois de prison avec sursis pour agression avec arme et d'autres faits.

Dite mois ce que je risque est possible que je fasse de la prison aider moi